

Avis aux parents des élèves ayant introduit une demande d'inscription en 1^{ère} année Commune pour l'année scolaire 2019-2020

- ✓ La 1^{ère} phase d'enregistrement des inscriptions est terminée.

Toutes les demandes d'inscriptions dans notre établissement sont acceptées.

Une attestation d'inscription vous sera adressée dans le courant du mois de mars.

Cas particulier de l'immersion

Le nombre d'inscriptions en immersion dépassant le nombre de places disponibles, c'est à la Commission des Inscriptions (CIRI) qu'il advient de classer les demandes.

Dès que le classement officiel sera en notre possession, nous vous confirmerons la place en ordre utile ou en liste d'attente pour les cours en immersion uniquement.

Tous ces élèves sont néanmoins inscrits en 1^{ère} année dans notre établissement.

- ✓ Les différents projets et règlements de l'école vous seront envoyés en juin.
- ✓ Toutefois, votre enfant sera définitivement et régulièrement inscrit dès que nous serons en possession du **CEB** et des autres documents administratifs requis.
L'enveloppe complète reprenant tous ces documents est à remettre dès que vous avez le **CEB (au plus tard le 1^{er} juillet 2019)**.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant dans notre établissement et vous souhaitons d'ores et déjà une bonne fin d'année scolaire !

J. Biot,
Directeur.